

L'enjeu des stages



Philippe Taillard
RÉDACTEUR EN CHEF

Le stage est désormais pour la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur une étape obligatoire avant d'entrer dans la vie active. Son institutionnalisation suscite cependant ces dernières années de vives polémiques.

D'un côté, les stages sont un moyen d'acquisition de compétences complémentaires à celles acquises en formation initiale. Ils donnent aux jeunes une première expérience professionnelle facilitant leur intégration dans le marché du travail. Selon l'Apec, 20 % des bac + 4 ont décroché un emploi sur leur lieu de stage. Plus significatif encore, près d'un ingénieur sur trois est recruté dans l'entreprise où il a effectué son dernier stage.

D'un autre côté, le stage peut être un mode de gestion abusif de la main-d'œuvre juvénile, permettant à certaines entreprises de disposer temporairement d'employés qualifiés, mais sous-payés, susceptibles de pallier un manque de personnel.

La question de ces abus cristallise le débat. Les stages mal gérés auraient tendance à se cumuler, devenant des pièges à précarité pour des jeunes pourtant qualifiés. Si l'on ajoute à cela le nombre croissant de stagiaires (1,6 million – dont 900 000 sont étudiants, contre seulement 600 000 en 2006), on comprend mieux pourquoi le Parlement vient de voter une nouvelle loi pour limiter ces abus. Mais la tâche n'est pas aisée. Comment contenir ces abus sans décourager une pratique qui booste l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ? Diverses mesures protectrices des jeunes sont prévues dans cette loi adoptée le 25 février :

- le temps de présence des stagiaires ne pourra plus être supérieur à celui des salariés ;

- le stage ou la formation en milieu professionnel d'une durée de deux mois et plus seront rémunérés (436,05 €/mois);
- les stagiaires auront droit à des titres-restaurants;
- les stages ne pourront durer qu'un maximum de six mois;
- le nombre de stagiaires est limité en fonction des effectifs de l'entreprise;
- les compétences de l'Inspection du travail sont étendues concernant le constat et la sanction d'abus de stages, lorsque ces derniers seraient assimilables à du travail dissimulé.

Au-delà de la loi, nous savons que les apports des stages sont multiples. Ils apportent aux jeunes des compétences difficiles à acquérir en milieu scolaire, des savoirs liés aux organisations industrielles, et participent au processus de socialisation des jeunes. Nous savons aussi que c'est lorsque les étudiants sont mis sur une mission ou un projet précis, définis en amont et correspondant à leur formation, que les plus-values escomptées sont au rendez-vous. *A contrario*, lorsque l'encadrement est faible et les relations avec l'entreprise rares ou inexistantes, l'apport du stage est limité.

La loi ne fait donc pas tout. La recherche, la préparation et le suivi des stages par les équipes enseignantes conditionnent leur qualité. Le guide élaboré par l'académie de Nantes, présenté dans l'article « un repère pour les PFMP » (p. 52-55), constitue de ce point de vue une ressource précieuse.

P. Taillard

Vos réactions : philippe.taillard@reseau-canope.fr

TECHNOLOGIE

est une publication du Canopé-CNDP,

1, avenue du Futuroscope
Téléport 1 – CS 80158

86961 Futuroscope Cedex

Tél. 05 49 49 75 83

Tél. 05 49 49 75 46

Courriels:

revues@reseau-canope.fr

revue.technologie@reseau-canope.fr

Les articles publiés dans cette revue n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Marc Merriaux

RÉALISATION

CNDP/Direction de l'édition
transmédia et de la pédagogie

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Sous l'égide de l'Inspection générale des sciences et techniques industrielles représentée par Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'Éducation nationale

RÉDACTEUR EN CHEF

Philippe Taillard, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional STI
Tél. 06 08 22 50 35 (vendredi après-midi)

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Stéphane Gaston, professeur de construction mécanique au lycée Denis-Papin de La Courneuve (93)

ASSISTANTE DE RÉDACTION

Valérie Pérez, professeur agrégé de génie mécanique au lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois (93)

RÉDACTEURS

Francisco Camacho, professeur agrégé d'électronique au lycée Jacquard de Paris (75019)

Éric Félice, chef de travaux au lycée Amyot-d'Inville de Senlis (60)

William Fourmental, professeur de génie mécanique-productive au lycée Gustave-Eiffel de Cachan (94)

Luc Nadalon, professeur agrégé

de mécanique au lycée Le Corbusier d'Aubervilliers (93)

Benoît Pascal, professeur

de technologie au collège Eugène-Chevreul de L'Hay-les-Roses (94)

Jacques Riot, professeur agrégé

de mécanique au lycée Jean-Macé de Vitry-sur-Seine (94)

Christophe Ultré, professeur

de sciences industrielles de l'ingénieur au lycée Jacquard de Paris (75019)

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Benoît Selleron

MISE EN PAGES

Michaël Barbay,
Catherine Challot,
Isabelle Guicheteau,
Isabelle Soléra

IMPRESSION

Jouve 1, rue du Docteur-Sauvé,
53100 Mayenne

RégIE PUBLICITAIRE ET PARTENARIATS

Catherine Rastier Tél. 05 49 49 78 55
catherine.rastier@reseau-canope.fr

RELATIONS ABONNÉS

Renseignements
Tél. 03 44 62 43 98 Fax 03 44 12 57 70
Courriel: abonnement@reseau-canope.fr

ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

Le cœur du réacteur d'Iter.

© Organisation On it Er

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2014
issn 0768-9454 CPPaP 0708 B 07953
© Canopé-CnDP 2014



Dans un souci de développement durable,
Technologie est imprimé
sur des papiers certifiés PEFC.